

NOUVELLES ASSURANCES FRAIS MÉDICAUX POUR TRAVAILLEURS AUTONOMES

Le cabinet des Services Financiers des Travailleurs Autonomes Inc. (SFTA) offre maintenant aux membres de l'ATAMESL une toute nouvelle protection d'assurance individuelle pour plusieurs situations normalement couvertes dans une assurance collective.

Les employés des entreprises avaient droit à ces protections; nous l'offrons maintenant aux travailleurs autonomes!

L'assurance couvre les éléments suivants*;

- Hospitalisation en chambre en semi privé
- Appareils auditifs
- Prothèses et accessoires
- Services professionnels : acupuncteur, chiropraticien, naturopathe, physiothérapeute, etc.
- Ambulance
- Locations ou achats d'appareils
- Imagerie par résonance magnétique
- Services d'un infirmier
- Soins dentaires à la suite d'un accident

Pour plus d'informations ou pour obtenir une soumission, contactez

Les Services Financiers des Travailleurs Autonomes Inc.

1.800.463.7360 | 418.889.0360

www.sfta-inc.com | info@sfta-inc.com